



Le 9 novembre 2018

**HÔTEL DE VILLE**  
**05120 L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE**  
Téléphone : 04.92.23.10.03  
Télécopieur : 04.92.23.02.99  
courriel : info@ville-argentiere.fr

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 8 NOVEMBRE 2018**

1

**PRÉSENTS** : Tous les membres en exercice sauf :

- Joël GIRAUD qui donne procuration à Patrick VIGNE
- Alice PRUD'HOMME qui donne procuration à Jean-Pierre RIPPERT

**SECRÉTAIRE** : Didier AOUIZRAT

-----

**I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2018**

⇒ A l'unanimité

**II – COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux donnent connaissance aux membres de l'assemblée des réunions et rencontres auxquelles ils ont participé entre le 11 octobre et le 8 novembre 2018.

**III – DÉLIBÉRATIONS APPROUVÉES**

- Délibération désignant l'avocat chargé de défendre les intérêts de la commune dans le cadre des recours engagés au Tribunal Administratif à l'encontre de la délibération approuvant le Plan Local d'Urbanisme.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec Monsieur le maire de la commune de Puy Saint-Vincent une convention définissant les modalités de gestion d'une partie du domaine de ski situé sur le territoire de L'Argentière-La Bessée.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à céder à Monsieur le président de la Société Protectrice des Animaux une partie de la parcelle communale F 4016 (3 653 m<sup>2</sup>) pour la construction d'un refuge.  
*Abstentions* : Didier AOUIZRAT, Marie-Noëlle DISDIER, Jean-Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, au motif que : « Cette transaction est prévue par un acte simple de cession. Les élus abstentionnistes auraient préféré que ce terrain fasse l'objet d'un bail emphytéotique entre la commune et la SPA. »
- Décision Modificative budgétaire n° 4.

- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec Monsieur Guillaume DISDIER, Monsieur et Madame Laurent BLEIN, Madame Chantal BLEIN, Monsieur et Madame Georges HERMITTE et la SARL SCARPA, un acte donnant un droit de passage (servitude) sur les parcelles communales D 2769 et D 2771.  
*A l'unanimité sauf Marie-Noëlle DISDIER qui se retire du vote*
- Délibération sollicitant des aides financières dans le cadre de la réalisation de l'étude de programmation urbaine de la commune de L'Argentière-La Bessée.
- Délibération autorisant Monsieur le maire à signer avec la société TDF un contrat de location d'une partie de la parcelle F 4017 (160 m<sup>2</sup>).
- Délibération statuant sur une demande de dérogation à la règle du repos dominical pour les salons de coiffure situés dans les Hautes-Alpes (les dimanches 23 et 30 décembre 2018).